

1<sup>er</sup> organisme de formation  
de l'économie collaborative



**PARTAGEONS**  
**LA FORMATION.COM**

*Des savoir-faire, un état d'esprit*



# Notre mission

Apporter une plus-value dans les réponses  
aux besoins en formation pour :

- **Rendre la formation accessible** au plus grand nombre de personnes et d'entreprises, en permettant **le partage des coûts** de formation.
- **Assurer la qualité** de la formation, dans le respect des utilisateurs et des intervenants.

[www.partageonslaformation.com](http://www.partageonslaformation.com)



# Nous vous accueillons



**au Domaine de Saint Paul à Saint-Rémy-lès-Chevreuse**





# Présentation



**Eve ARMANT** - *Fondatrice de PartageonsLaFormation.com*

Consultante en formation professionnelle, spécialiste de l'ingénierie de formation

Administratrice à l'association QUALIPRO-CFI, certification qualité RP-CFI, pour les consultants formateurs indépendants.

Membre active de la commission de professionnalisation et qualité du SYCFI – Syndicat des Consultants formateurs indépendants.

**Pour vous accompagner dans vos choix de formation** et vous proposer des formations dans tous les secteurs de l'entreprise grâce à nos intervenants experts-métiers.

Pour vous accompagner dans **vos démarches d'organisme de formation et qualité.**

**Pour former les formateurs** indépendants, les formateurs internes et les RH à l'ingénierie de formation et à la réglementation.



# Programme de la conférence

- Le Marché de la Formation Professionnelle (S6 à S8)
- Le champ d'application de la FPC (S9)
- Réaliser une action de formation (S10)
- Pour être formateur (S11-S12)
- La déclaration d'activité (S13 à S15)
- Financer une formation (S16 à 18)
- Les types de formations (S19-20)



# Le marché

➤ La formation professionnelle c'est :

= 31,6 milliards d'euros, soit 1,5% du PIB, sont investis en France.

➤ 50% frais annexes

= 66632 entreprises autorisées à réaliser des formations

➤ 24,9 millions d'actions de formation

➤ 17 millions de personnes formées

= 8500 organismes privés ayant la formation en activité principale

➤ 4,6 milliards €

# Le Marché (2)

## ➤ Financeurs :

➤ Entreprises (14,3Mds) ; Etat (3,7 Mds) ; Conseils régionaux (4,5 Mds) ; Pôle emploi et administrations publiques (2,1 Mds) ; les administrations territoriales pour leurs agents (5,5 Mds) et les individus (1,4 Mds).

## ➤ Bénéficiaires :

➤ Actifs du secteur privé (43%) ; Jeunes (24 %) ; Agents du secteur public ( 17%) ; Demandeurs d'emploi (15%)

*Sources : Fédération de la Formation Professionnelle – Nov 2016*



# Le Marché : la réforme

## ➤ Conséquences de la réforme du 5 mars 2014 :

- Moins de financement par et pour les entreprises.
- + d'obligations de former les salariés.
- Création du Compte Personnel de Formation (CPF) destiné à financer un socle de base de compétences et des formations certifiantes, qualifiantes ou diplômantes.

## ➤ Conséquences du décret qualité du 30 juin 2015 :

- + d'exigences qualité demandées aux organismes de formation
- Les OPCA ont pour mission le contrôle de la qualité



# Le champ d'application de la FPC

- La formation Professionnelle Continue concerne **14 catégories d'actions** définies dans l'Article L.6313-1 du Code du Travail.
- **Sont exclues du champ de la formation professionnelle continue :**
  - les actions de simple information générale s'adressant à un public indifférencié sans référence précise à un poste de travail ;
  - le « **coaching** » et le « **développement personnel** » ;
  - le « conseil » ou l' « audit », prestation au cours de laquelle un consultant établit des documents de référence pour l'entreprise.



# Réaliser une action de formation

- **Objectif de formation** : But précis à atteindre
- **Objectifs pédagogiques** : Etapes d'apprentissage
- **Programme** préétabli en cohérence avec les objectifs
  - Précise le **niveau de connaissance requis** ; les différentes **phases** prévues théoriques et pratiques ; les modalités de déroulement pour atteindre le but recherché...
  - Les **moyens pédagogiques et d'encadrement** (méthodes pédagogiques, matériel et formateur)
  - Le **suivi de l'exécution** du programme et **l'appréciation des résultats** (Evaluations)

**C'est l'ingénierie de la formation**



# Pour être formateur

- Avoir une **expertise dans un domaine d'activité** et pouvoir le prouver : expériences ; diplômes ; certifications ;
- Connaître le **métier de formateur** et pouvoir le prouver : expériences, diplômes, certifications sur les plans pédagogiques et d'ingénierie ;
- Connaître et appliquer **les principes réglementaires de la FPC** et ses obligations : documents contractuels, documents pour le stagiaires, pour l'entreprise, pour l'organisme de formation, le formateur...
- Répondre au décret qualité et remplir le **DATADOCK** et ses 21 indicateurs qualités ou obtenir une **certification ou label qualité** (liste du CNEFOP-Conseil Nat° de l'emploi, de la ft° et de l'orientation pro) pour figurer sur le catalogue de référence des organismes financeurs.



# Les statuts du formateur

- Formateur indépendant, sous sa propre forme juridique. Trouve ses propres missions, en direct ou en sous-traitance. **Doit avoir un numéro de Déclaration d'Activité (DA).**
- Formateur occasionnel, intervient 30 jours maximum pour un OF, en tant que salarié.
- Formateur en portage salarial, trouve ses propres missions mais est salarié de la société de portage.
- Formateur interne, salarié dans une entreprise.



# La déclaration d'activité

- Pour toutes les personnes morales de droit privé, de droit public et les personnes physiques qui réalisent des actions de formation professionnelle, de bilan de compétences, de VAE.
- Remplir le Cerfa 10782 03 après du préfet de région (DIRECCTE).
- Au plus tard dans les trois mois qui suivent la conclusion de la première convention / contrat de formation professionnelle.



# La déclaration d'activité (2)

➔ Pièces justificatives :

1° Justificatif d'attribution du numéro **SIREN** ;

2° **Bulletin n° 3 du casier judiciaire** du dirigeant

3° **Première convention**/contrat de formation professionnelle

4° Doc d'inscription spécifique aux OF pour les bilans de compétences

5° Une copie du **programme de la formation**, liste des **personnes** qui interviennent dans la réalisation de l'action avec la mention de leurs **titres et qualités**, du lien entre ces titres et qualités et la **prestation** réalisée et **lien contractuel** qui les lie à l'organisme.



# Tous les ans...

- Etablir un **Bilan Pédagogique et Financier** qui retrace l'activité de l'OF. dont la répartition des fonds reçus selon leur origine, la répartition des charges de l'organisme, le nombre de stagiaires accueillis, le nombre d'heures stagiaires et d'heures de formation...
- Pour les OF en activité principale, établir **1 bilan comptable et 1 compte de résultat** si le CA est  $>$  à 15 244 € HT.
- Pour les OF à activités multiples, 1 compte de résultat spécifique de l'activité de formation.



# Financer une formation

- Avec le **Compte Personnel de Formation (CPF)**. Ainsi qu'avec le **Compte Individuel de Formation (CIF)** ;
- Avec le **Plan de formation** dédié de l'entreprise pour les salariés pour adaptation, maintien et développement des compétences ;
- **Période de professionnalisation** : pour salariés en CDI peu ou pas qualifiés ;
- Avec un financement **d'un OPCA** pour les dirigeants et TNS
- Avec un financement du **Pôle Emploi et de la Région**, pour les demandeurs d'emploi.



# Procédures de financement

- Identifier son code NAF / APE pour une entreprise
- Identifier votre financeur :
  - Table de correspondance du FPSPP (Fonds Paritaires de Sécurisation des Parcours Professionnels)  
<http://site2.fpspp.org/WD180AWP/WD180Awp.exe/CONNECT/FPSPP9>
- Effectuer la demande de prise en charge, procédure sur le site de votre OPCA.
- Trouver votre Conseiller en Evolution Professionnelle : <http://www.mon-cep.org>



# Procédures de financement

- Le CPF finance :
  - Les formations pour l'acquisition du socle de connaissances et de compétences professionnelles
  - Les formations issues des listes déterminées par les partenaires sociaux au niveau des branches ou des accords professionnels
  - Les formations d'accompagnement à la VAE
- Procédure : Allez sur « [moncompteformation.gouv .fr](http://moncompteformation.gouv.fr) », inscrivez vos heures DIF (BS 12/2014 ou 01/2015) ;



# Les types de formations

Une formation est dite certifiante, qualifiante ou diplômante quand elle aboutît à l'obtention d'un certificat, d'un titre ou d'un diplôme. Les certifications sont inscrites au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) et validé par le CNCP (Commission Nationale de la Certification Professionnelle).

- **Les formations diplômantes** : délivrent un diplôme d'établissement reconnu par l'état, classées par niveaux et années ;
- **Les formations qualifiantes** : permettent d'obtenir une attestation de stage ou un certificat d'aptitude lié au milieu professionnel. Elles sont reconnue par les employeurs lorsqu'une convention collective le prévoit (CQP);
- **Les formations certifiantes** : permettent un certificat de qualification reconnu par les branches professionnelles. Elles apportent des compétences sur un métier précis et non sur des connaissances pluridisciplinaires.

**Les certifications inscrites au RNCP attestent des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice d'un métier plein et entier**



# Les types de formation (2)

Des certifications sont également inscrites à l'inventaire.

L'inventaire recense les habilitations et certifications correspondant à des compétences transversales exercées en situation professionnelle, **nécessaires à l'exercice d'une partie d'un métier, d'activité ou de fonction.**

## ➤ 3 catégories :

- Les certifications relevant d'une **obligation légale, de droit**, nécessaire pour exercer un métier (Caces, Habilitations électriques...)
- Les certifications relevant d'une **norme de marché** exigée par les entreprises (Microsoft, Toeic, Toefl...)
- Les certifications relevant d'une utilité économique ou sociale (les autres pour des compétences transversales).



**PARTAGEONS**  
**LA FORMATION.COM**



**Pour recevoir ce document détaillé  
et pour tout renseignement :**

**[contact@partageonslaformation.com](mailto:contact@partageonslaformation.com)**

**01.85.40.02.82**

Présentation avril 2017